

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 21
- pouvoirs : 1
- absents : 1
- prenant part à la délibération : 22

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de Mme Dominique LONVIS, membre la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal.

Date de la convocation : 16 mars 2026 - **Date de l'affichage :** 23 mars 2026

Membres Présents :

ACKERMANN Murielle, ARNOLD Agnès, ASTROLOGI Tenessy, BLOQUEL Charlène, CAILLET Olivier, CARO Gérard, CONGE Pascal, ESTEBAN Jean-Jacques, FONTANET Elsa, GASIGLIA Éric, GIMENEZ Michel, GIRAL Nicolas, GRISOUL Philippe, GROS Frédéric, GROSJEAN Marie, HUBICHE Isabelle, LONVIS Dominique, ROUCHE-DIAZ Marie-Laure, ROUSSELLE Mickaël, RUY BERGEON Anaïs, SAIN Aimé

Membres ayant donné procuration :

MANRESA Nancy à CONGE Pascal

Membres absents :

GRAS Denis

Mme Charlène BLOQUEL est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026_24 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DE CAMMAOU

Rapporteur : Jean-Jacques ESTEBAN

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

VU les statuts du **Syndicat Intercommunal de CAMMAOU**, créé à compter du 1er janvier 2013 et composé des communes d'Entre-Vignes, Saint-Sériès et Saturargues ;

CONSIDERANT que le Syndicat a pour compétences :

Assainissement :

- Gestion des réseaux d'évacuation des eaux usées
- Création, réalisation et gestion des équipements nécessaires au traitement des eaux usées et à leur collecte
- Acquisition et gestion de réserves foncières pour la réalisation d'équipements nécessaires aux services précités
- Mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et gestion du contrôle des installations nouvelles et existantes

Eau Potable :

- Gestion de la production de l'eau potable du forage
- Gestion de la distribution de l'eau potable
- Acquisition et gestion de réserves foncières pour la réalisation des équipements nécessaires aux services précités

- Création, réalisation et gestion des équipements nécessaires aux services précités

Considérant qu'il convient de désigner 4 membres titulaires et 4 membres **suppléants** pour siéger au sein du Syndicat ;

Considérant la proposition de M. le Maire :

Titulaires : Jean-Jacques ESTEBAN, Dominique LONVIS, Éric GASIGLIA, Pascal CONGE

Suppléants : Philippe GRISOUL, Olivier CAILLET, Michel GIMENEZ, Isabelle HUBICHE

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 – DE DESIGNER comme représentants de la commune au Syndicat Intercommunal de CAMMAOU :

Titulaires :

- Jean-Jacques ESTEBAN
- Dominique LONVIS
- Éric GASIGLIA
- Pascal CONGE

Suppléants :

- Philippe GRISOUL
- Olivier CAILLET
- Michel GIMENEZ
- Isabelle HUBICHE

Article 2 – DE DIRE que les représentants désignés exerceront leurs fonctions au sein du Syndicat pour toute la durée de la mandature.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire



Jean-Jacques ESTEBAN

Le Secrétaire

Charlène BLOQUEL

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.